

Bienvenue au pays du sourire



14-17 ans



Le jour du départ :

LES DOCUMENTS :

- Passeport valide
- Autorisation de Sortie de Territoire
- Pass'Nautique
- Assurance complémentaire

MATÉRIEL À PREVOIR :

- Sac à dos
- Lotion anti-moustique
- Chaussures adaptées

Thaïlande

REF : 074 054 001

Bienvenue sur une terre d'Asie aux mille contrastes! Depuis la moderne et hyperactive Bangkok, en passant par le Nord authentique et nature, pour finir sur les îles paradisiaques du Sud, c'est une découverte atypique et émouvante qui attend les voyageurs...

* Bangkok : visite du grand palais, du Wat Po, Wat Arun... Découverte de la ville.

* Ayutthaya : ancienne capitale et maintenant cité des temples, idéale à visiter en vélo !

* Chiang Mai : trek guidé de 3 jours dans la jungle au coeur des ethnies locales, bamboo rafting, cours de cuisine ou encore match de Muay Thai.

* L'île de Koh Tao : excursion en snorkeling pour découvrir l'extraordinaire vie sous-marine, randonnées, plages et villages de pêcheurs...



Thaïlande

Organisateur : FOL 74 / UFOVAL

3 Avenue de la Plaine - BP 340 - 74008 Annecy

Tél : 04.50.52.30.00 - ufoval@fol74.org - www.ufoval.fol74.org

LE SITE



Le Pays du sourire nous accueille pour une aventure à travers ses paysages de carte postale ! la Thaïlande fait rêver mais nous ne nous contenterons pas de découvrir les lieux les plus touristiques... Le pays et son peuple chaleureux se découvrent avec bonheur à travers une culture intéressante et fabuleuse, très différente de la nôtre. Notre périple commence dans la capitale où modernité et tradition se côtoient toujours. Ca va vite, c'est bruyant et plein de vie dans les rues. Quelques jours sont nécessaires afin de s'acclimater et de découvrir les merveilles de cette ville. Ensuite direction le nord ! Là, c'est la vraie vie que l'on touche du doigt. A Chiang Mai, on goûte l'authenticité dans la vie quotidienne comme dans la cuisine. Dans ce pays où tout est fait pour accueillir agréablement et efficacement les touristes, Chiang Mai est le lieu idéal pour partir en trek dans la jungle environnante, équipés et encadrés d'un guide local. Puis direction le sud, dans le golfe de Thaïlande à Koh Tao, île réputée pour la plongée. Tout y est réuni pour passer quelques jours fantastiques : plages de rêve, eaux turquoise, fonds sous-marins riches et colorés... L'idéal pour finir un séjour dépaysant !

Itinéraire prévisionnel :

Bangkok : +/- 5 jours

Chiang Mai : +/- 3 jours

Jungle du nord (trek) : +/- 4 jours

Île de Koh Tao : +/- 4 jours

Hébergement :

L'hébergement se fera en guesthouse ou en auberge de jeunesse. Le confort est éloigné de nos standards français, les sanitaires sont en nombre réduit, et l'eau chaude peut manquer. Nous serons néanmoins vigilants à ce que chacun puisse avoir une bonne hygiène.

Matériel personnel:

Sac à dos 70 litres (conseillé) ou valise

A noter ! sur demande l'UFOVAL peut mettre à disposition un sac à dos pour la durée du séjour. Veuillez contacter votre interlocuteur lors de l'inscription pour plus d'informations.



LES ACTIVITÉS

Durant notre séjour, nous traversons la Thaïlande de haut en bas ! Pour nous déplacer, nous prenons le train ou les bus d'une ville à l'autre. Nous profitons des trajets parfois un peu longs pour découvrir de magnifiques paysages, faire connaissance, ou simplement dormir (lorsque nous prenons des trains de nuit).

A chaque étape, nous commençons par nous installer à l'auberge, poser toutes nos affaires avant de partir visiter les lieux plus légers... Nous marchons beaucoup la journée alors gare aux ampoules et au mal de pied si tu n'es pas bien chaussé-e! Nous pouvons aussi utiliser les transports locaux pour faire de plus longs trajets dans les grandes villes. Le contenu des journées est varié, équilibré entre culture et loisirs, randonnées et détente, pour que chacun y trouve son compte.

Nous attendons tes idées et tes envies pour concrétiser le programme et faire que chacun passe un séjour inoubliable. Mais attention, on est là avant tout pour partir à la découverte d'une terre lointaine, pas question de passer son temps allongés sur une serviette ! Alors ouvre grand les yeux, tends l'oreille et ouvre les bras pour embrasser cette belle culture...

Comme nous l'avons déjà dit, le programme de notre séjour « routard » n'est pas définitif, mais voici un petit aperçu de tout ce qu'il y a à découvrir sur place :

Bangkok

L'arrivée à Bangkok provoque un véritable choc des cultures ! Aux portes de l'Asie, on est accueilli à bras ouverts par les thaïs et leur doux sourire, mais aussi par la chaleur humide de l'équateur et les épices parfumées. Dans la capitale, c'est la frénésie, le bruit et la circulation qui frappent en premier lieu. La mégapole est moderne et hyperactive, elle déborde de vie ! Dans un décor fabuleux, l'ancien et le moderne se mêlent à la perfection pour un résultat détonnant. Il n'est pas rare de rencontrer des petites échoppes qui cuisinent un « Pad Thai » sur le pouce, juste au pied de grandes zones commerciales ultra-modernes ! La Thaïlande d'hier est très présente et nous prendrons le temps de la visiter à travers les nombreux palais principalement. Nous passerons quelques heures dans le Grand Palais, petite ville dans la ville... A l'intérieur, foule de temples colorés, de bouddhas dorés, couchés ou assis... Non loin de là, au sein du plus vieux temple de Bangkok, on découvrira l'un des plus grands bouddhas couchés du monde : 45m de long, recouvert de feuilles d'or, ça impressionne ! Pour finir, on prendra un peu de hauteur en grim pant sur le Wat Arun haut de 82 m. Bangkok c'est aussi les marchés flottants et colorés, des jardins zen, les tuk-tuks et le grand Siam Square...

Ayutthaya

A 75 km de Bangkok, Ayutthaya a été fondée en 1350 et fut la deuxième capitale du royaume Siam, chargée d'histoire. Cette cité très fleurissante a été construite sur une île entourée de 3 fleuves puis rasée par les birmans. Les ruines sont toujours présentes et c'est une découverte impressionnante que l'on fera. Le parc archéologique est maintenant classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et sa situation nous permet de visiter l'ensemble en une journée d'excursion au départ de Bangkok.

Chiang Mai

C'est la deuxième ville de Thaïlande, au nord du pays. Nous la rejoindrons en avion pour ne pas perdre trop de temps. Cette cité est très différente de la capitale et on y découvrira le quotidien des thaïs. Plusieurs temples sacrés avec des chédīs sont à visiter. Nous prendrons aussi le temps de traverser les marchés d'artisanat pour s'imprégner de la culture. La cuisine est savoureuse alors on pourra s'initier aux recettes régionales.



Jungle du Nord - Trek

Dans les montagnes autour de Chiang Mai, on partira à l'aventure pour un trek de 2 jours à la rencontre des ethnies locales... Accompagnés d'un guide local anglophone, on se fraye un chemin dans la jungle jusqu'au refuge des éléphants. La suite du trek nous mène jusqu'à des villages reculés où nous serons hébergés pour la nuit. La rencontre avec les peuples des montagnes est riche et intéressante. Au retour, un peu d'aventure à bord de radeaux maisons pour une descente de rivière en bamboo rafting (sous réserve d'une météo clémente...)

Île de Koh Tao

Après ces émotions, on reprendra l'avion ou le train pour Bangkok puis une nuit en train pour nous rendre à Koh Tao, le paradis des plongeurs ! On profitera des plages aux eaux transparentes et chaudes, mais aussi des quelques sentiers qui nous permettront de prendre de la hauteur. Une journée d'excursion en snorkeling (plongée en masque-tuba) sera organisée afin de découvrir les fonds marins exceptionnels dans les meilleurs spots de l'île. Coraux colorés, poissons, et requins pour les chanceux ! Le climat est très différent du nord et son côté authentique. Ici, c'est le tourisme qui fait loi ! Partout on entend parler anglais. « L'île de l'éléphant » est juste paradisiaque, c'est une expérience inoubliable... ***Pass nautique obligatoire**

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'encadrement, composée de véritables globe-trotters, partage avec passion ses expériences à travers le monde, apportant ainsi une richesse culturelle unique à nos colos. Une équipe mixte d'un adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur ou une directrice, et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

LE TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ. Puis avion depuis Lyon St Exupéry en vol régulier. Les déplacements se feront en transports en commun sur les lieux de visite, et principalement à pied ! Pour des raisons pratiques et de sécurité, les grands trajets entre les villes sont prévus et organisés avant le séjour.

SANTÉ

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. (cf paragraphe Assurance). Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière. Toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune vaccination particulière n'est obligatoire. Cependant, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs.



ALIMENTATION

Le petit-déjeuner est pris à l'auberge, ou à l'extérieur, avant de débiter nos journées de découverte. Nous piqueniquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants.

HYGIÈNE

Un temps est consacré à l'hygiène chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les hébergements, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques (attention à ne pas oublier son adaptateur au besoin), de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois!

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention que l'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de linge déteint ou abîmé. Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.

ARGENT DE POCHE

Chaque jeune est responsable de son argent pendant le séjour. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 40 à 50€ pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants. Cela permet de couvrir des dépenses personnelles comme des souvenirs ou des collations sans surcharger le budget. La monnaie en Thaïlande est le Baht.

Pour donner une idée des conversions, 1€ équivaut à 36 Bts

Les jeunes peuvent changer leur monnaie sur place directement.

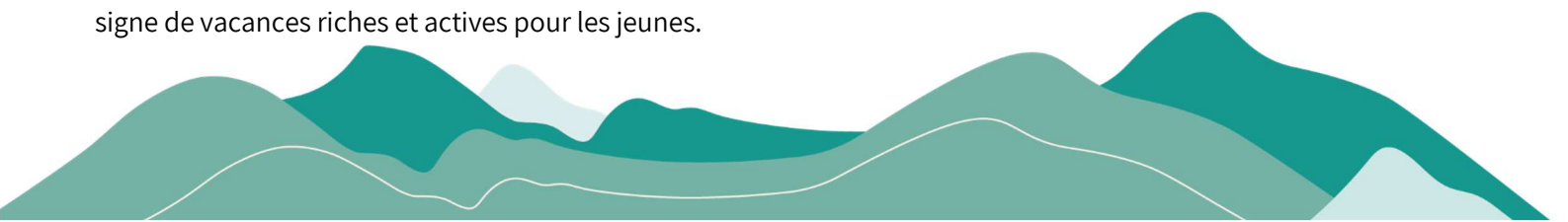
OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone portable, équipements numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...) sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

COMMUNICATION

Téléphone : Pour une expérience de groupe optimale et immersive, nous recommandons de limiter l'usage des téléphones portables. Il est important de noter que les frais de communication à l'étranger peuvent être particulièrement onéreux. Si le jeune choisit néanmoins de garder son téléphone pendant le séjour, son utilisation sera encadrée par l'équipe d'animation. Veuillez noter que nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de l'appareil.

Internet : Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour les jeunes.



En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur ou la directrice.

BUREAU QUALITÉ

Pour tout litige ou réclamation, merci d'adresser votre demande (dans un délai maximum de 4 semaines après la fin du séjour) à l'adresse : bureau-qualite@fol74.org.

AVANT LE DÉPART

La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour.

Le directeur ou la directrice publiera sur le BLOG la "lettre aux jeunes", ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés.

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre: les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Il est conseillé également de souscrire une assurance complémentaire, et il est indispensable de vérifier si le jeune est couvert par l'assurance familiale (ex : carte bancaire, assurance extrascolaire) et si la couverture est suffisante par rapport au coût des actes médicaux dans le pays (porter le plafond à 80 000 € minimum).

Il faut être bien assuré mais pas plusieurs fois pour le même risque.

Si vous n'êtes pas couverts ou si votre assurance n'est pas compétitive, nous vous proposons de contracter cette assurance complémentaire par notre intermédiaire auprès de l'APAC.

- Option 1 : plafond de remboursement de 80 000 € pour un coût de 2,72€ par jour et par jeune.
 - Option 2 : plafond de remboursement de 150 000 € pour un coût de 3,63€ par jour et par jeune.
- 20 jours : Option 1 = 54,40€ ; Option 2 = 72,60€.

DOCUMENTS À REMETTRE

Impérativement avant le 01/05/2025 :

- Copie du passeport valide 6 mois après la date de retour OBLIGATOIRE
- Copie de l'autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Pass'Nautique

Impérativement le jour du départ :

- Passeport personnel valide 6 mois après la date de retour OBLIGATOIRE
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur: la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles.



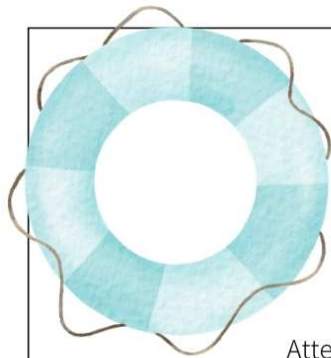
TROUSSEAU

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ
POUR LA TOILETTE	
Peigne et/ou brosse	1
Brosse à dents et dentifrice	1
Gel douche	1
Shampoing	1
Crème solaire	1
Serviette de toilette	1
POUR TOUS LES JOURS	
Hauts manches courtes	7
Slips / culottes	9
Paires de chaussettes	7
Hauts manches longues	2
Pantalons	2
Shorts	2
Jogging	1
Pulls / sweats	2
Pyjamas	2
Veste / blouson	1
POUR LES ACTIVITÉS	
Casquette	1
Serviette de plage / piscine	1
Vieilles baskets pour les activités nautiques	1
Maillot de bain	1
Nu-pieds	1
Lunettes de soleil	1
Sac à dos	1
Gourde	1
LES PETITS +	
Anti moustique	2
Lampe de poche	2
Gobelet	1
AUTRES	



Pass Nautique

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eaux vives, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e) _____

Titulaire du diplôme : _____

Date de délivrance du diplôme : _____

Certifie que l'enfant : _____

Né(e) le ____ / ____ / ____

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à _____ le _____

Cachet et signature :

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
*(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)*

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [][][][][][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [][][][][][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :

N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : [][][][][][][][] Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : __ / __ / __ / __ / __

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [][][][][][][][][][][][][] inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : [][][][][][][][][][][][][] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :**

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : [][][][][][][][][][][][][]

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »